

SIVOM DU CANTON D'AGDE



SIVOM du canton d'Agde



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Réalisé par la direction administrative du SIVOM, il a été adopté en séance du comité syndical, en date du 22 juin 2022.

Contrôle de légalité le : 27 juin 2022.

Sommaire

LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 03 - Le mot de la Présidente
- 04 - Le syndicat
- 05 - Les communes fondatrices
- 06 - Les communes adhérentes
- 07 - Les communes adhérentes (suite)
- 08 - Les communes adhérentes (suite)
- 09 - Les compétences exercées, les mutualisations de matériels
- 10 - La répartition des services
- 11 - Les ressources humaines
- 12 - Le comité syndical en 2021
- 13 - Le comité syndical en 2021 (suite)
- 14 - Le bilan financier 2021 de l'administration générale (section de fonctionnement)

LA FOURRIÈRE ANIMALE

- 15 - La présentation générale, les communes adhérentes, le tarif pour les particuliers
- 16 - L'état des captures, l'évolution des captures
- 17 - Les euthanasies, les propositions à l'adoption, les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde
- 18 - Le ramassage des animaux morts, les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats
- 19 - Les actualités du service
- 20 - Le bilan financier 2021 (section de fonctionnement)

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

- 21 - La présentation générale, les communes adhérentes, les tarifs
- 22 - Les interventions réalisées
- 23 - L'évolution de la demande
- 24 - Les interventions diverses
- 25 - Le bilan financier 2021 (section de fonctionnement)

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE

- 26 - La présentation générale, la répartition et les taux de participation

LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS

- 27 - Les cinémomètres et le sonomètre, le redresse-poteaux, les modalités d'utilisation

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

- 28 - Les investissements réalisés en 2021
- 29 - Les délibérations du comité syndical
- 30 - Les participations des communes au titre de l'exercice 2021
- 31 - L'évolution des participations de 2016 à 2021
- 32 - Le compte administratif 2021
- 33 - La COVID 19 toujours présente, le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)
- 34 - Nous contacter



Le mot de la Présidente



Chers collègues,

Je vous laisse découvrir le rapport d'activités 2021.

Comme vous pourrez le constater les différents services assurés par le Sivom rendent encore une fois le quotidien, toujours aussi agréable, pour l'ensemble des communes adhérentes et leurs populations.

Plus de 1100 m² de tags nettoyés, en 2021, par la brigade d'enlèvement des tags et selon des procédés respectueux de l'environnement comme vous le savez.

D'autre part, la fourrière animale continue quant à elle à exercer son activité dans le respect et la prise en compte de la cause animale. La politique du « Zéro euthanasie » mise en place il y a quelques années a permis de proposer à l'adoption le 1000^e chien, via nos partenaires conventionnés.

Par ailleurs la mutualisation de matériels comme les cinémomètres ou encore le redresse-poteaux rend pérenne les économies ainsi réalisées par les communes.

Bien cordialement à tous.

Véronique SALGAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Salgas'.





LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le syndicat

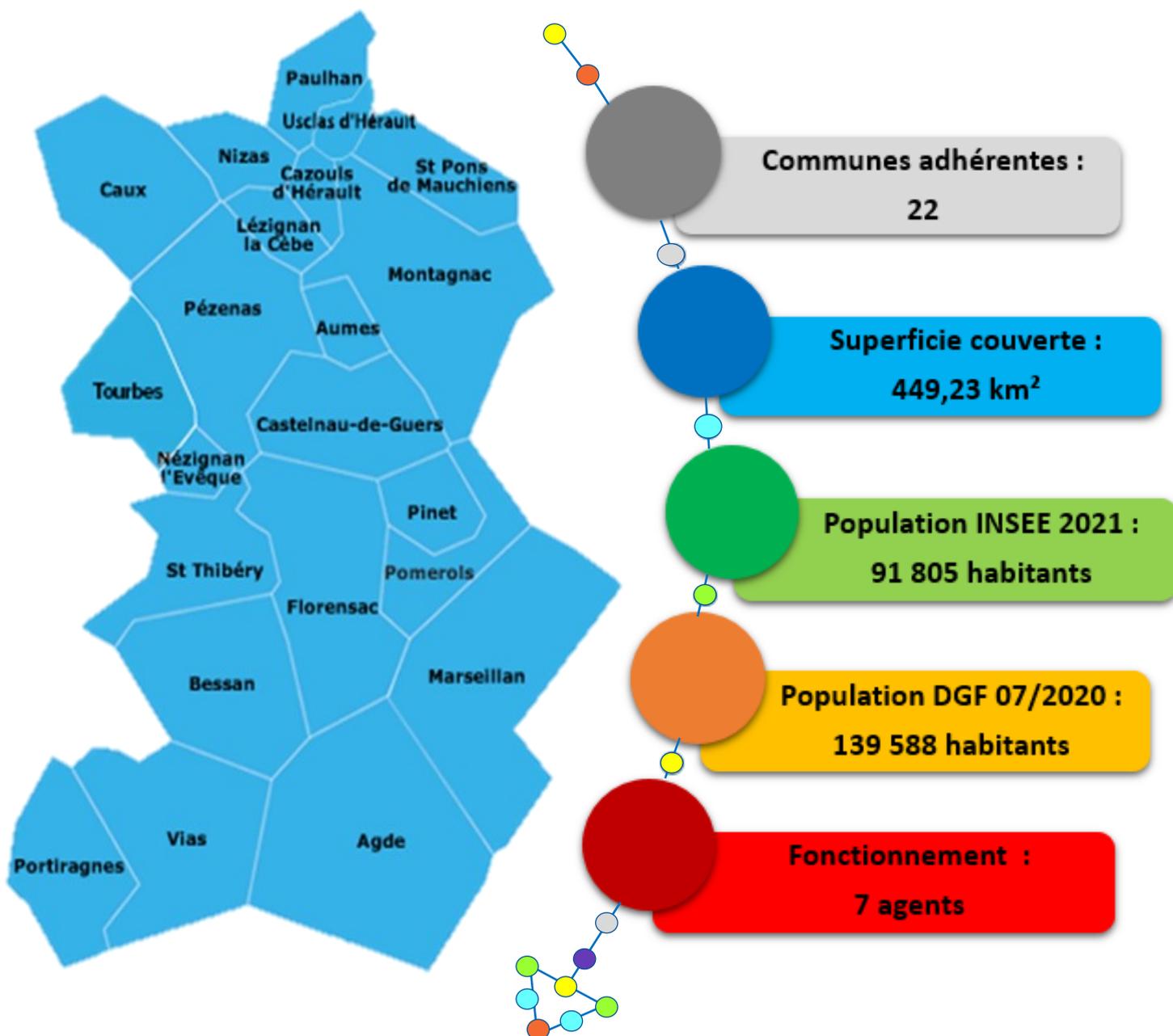
Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) du canton d'Agde a été créé le 10 février 1984, à l'initiative des communes d'AGDE, BESSAN, MARSEILLAN et VIAS.

C'est un établissement public de coopération intercommunale qui exerce ses compétences dans différents domaines (la fourrière animale, la brigade d'enlèvement des tags...). Les municipalités adhèrent aux différents services en fonction de leurs besoins.

Le syndicat intervient, également, dans le cadre d'achats mutualisés de matériels, à la demande des villes affiliées, pour répondre à une logique économique de partage des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39, qui impose aux établissements publics et syndicats intercommunaux, l'élaboration d'un rapport d'activités destiné à informer les élus et les administrés des communes partenaires sur l'ensemble des actions réalisées, leurs objectifs, leurs coûts et leurs impacts. Ce rapport présente le fonctionnement des services, la gestion quotidienne des compétences et des mutualisations de matériels coordonnées par la collectivité pour l'année de référence.

En 2021, le territoire couvert par le Sivom du Canton d'Agde se présente de la manière suivante :



Maire : Gilles D'ETTORE

Population 2021 :

INSEE 29.090 habitants - DGF 07/2020 62.545 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

Rue Alsace Lorraine - CS 20007 - 34306 Agde Cedex

Tél. : 04 67 94 60 00



AGDE

Maire : Stéphane PÉPIN-BONET

Population 2021 :

INSEE 5.193 habitants - DGF 07/2020 5.546 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

Place de la mairie - 34550 Bessan

Tél. : 04 67 00 81 81



BESSAN

Maire : Yves MICHEL

Population 2021 :

INSEE 7.889 habitants - DGF 07/2020 14.120 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

1 rue du Général de Gaulle - 34340 Marseillan

Tél. : 04 67 77 97 10



MARSEILLAN

Maire : Jordan DARTIER

Population 2021 :

INSEE 5.800 habitants - DGF 07/2020 8.291 habitants

Adresse :

Hôtel de Ville

6 place des Arènes - 34450 Vias

Tél. : 04 67 21 66 65



VIAS



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes

Maire :
Michel GUTTON

Population 2021 :
INSEE 504 habitants
DGF 07/2020 540 habitants

Adresse :
Mairie de Aumes
4 place de la Mairie
34530 Aumes

Tél : 04 67 90 73 84

AUMES



Maire :
Didier MICHEL

Population 2021 :
INSEE 1.213 habitants
DGF 07/2020 1.518 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
11 place de la Mairie
34120 Castelnau de Guers

Tél : 04 67 98 13 61

CASTELNAU DE GUERS



Maire :
Jean-Charles DESPLAN

Population 2021 :
INSEE 2.593 habitants
DGF 07/2020 2.745 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
1 place de la République
34720 Caux

Tél : 04 67 98 40 09

CAUX



Maire :
Henri SANCHEZ

Population 2021 :
INSEE 419 habitants
DGF 07/2020 466 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
3 place de la Fontaine
34120 Cazouls d'Hérault

Tél : 04 67 25 27 40

CAZOULS D'HÉRAULT



Maire :
Vincent GAUDY

Population 2021 :
INSEE 5.129 habitants
DGF 07/2019 5.471 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
Parc Blay - Avenue Jean Jaurès
34510 Florensac

Tél : 04 67 77 00 15

FLORENSAC



Maire :
Rémy BOUYALA

Population 2021 :
INSEE 1.585 habitants
DGF 07/2020 1.636 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
Rue de la Mairie
34120 Lézignan la Cèbe

Tél : 04 67 98 13 68

LÉZIGNAN LA CÈBE



LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Les communes adhérentes (suite)



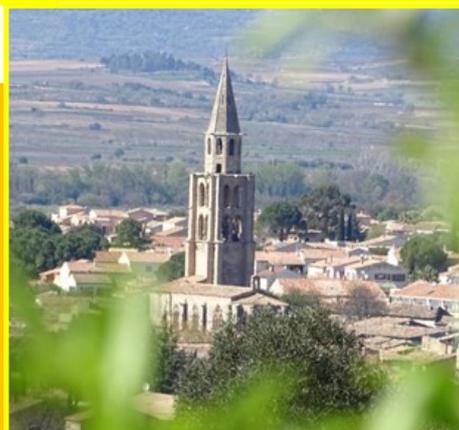
Maire :
Yann LLOPIS

Population 2021 :
INSEE 4.389 habitants
DGF 07/2020 4.553 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
Place Emile Combes
34530 Montagnac

Tél : 04 67 49 86 86

MONTAGNAC



Maire :
Edgar SICARD

Population 2021 :
INSEE 1.854 habitants
DGF 07/2020 1.972 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
1 rue du 4 septembre
34120 Nézigian l'Évêque

Tél : 04 67 90 45 38

NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE



Maire :
Daniel RENAUD

Population 2021 :
INSEE 688 habitants
DGF 07/2020 776 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
2 place du Griffé
34320 Nizas

Tél : 04 67 25 15 59

NIZAS



Maire :
Claude VALERO

Population 2021 :
INSEE 4.029 habitants
DGF 07/2020 4.075 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
19 Cours National
34230 Paulhan

Tél : 04 67 25 00 08

PAULHAN



Maire :
Armand RIVIERE

Population 2021 :
INSEE 8.434 habitants
DGF 07/2020 9.006 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
6 rue Massillon - BP 73
34120 Pézenas

Tél : 04 67 90 41 00

PÉZENAS



Maire :
Nicolas ISERN

Population 2021 :
INSEE 1.847 habitants
DGF 07/2020 1.902 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
Place Pierre Thieule
34850 Pinet

Tél : 04 67 77 01 15

PINET



Maire :
Laurent DURBAN

Population 2021 :
INSEE 2.286 habitants
DGF 07/2020 2.592 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
34810 Pomérols

Tél : 04 67 77 03 32

POMÉROLS



Maire :
Gwendoline CHAUDOIR

Population 2021 :
INSEE 3.179 habitants
DGF 07/2020 5.896 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
14 bd Frédéric Mistral
34420 Portiragnes

Tél : 04 67 90 94 44

PORTIRAGNES



Maire :
Christine PRADEL

Population 2021 :
INSEE 659 habitants
DGF 07/2020 788 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
56 rue de la Garenne
34230 Saint-Pons de Mauchiens

Tél : 04 67 98 70 72

SAINT-PONS DE MAUCHIENS



Maire :
Jean AUGÉ

Population 2021 :
INSEE 2.775 habitants
DGF 07/2020 2.815 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
34630 Saint-Thibéry

Tél : 04 67 77 80 57

SAINT-THIBÉRY



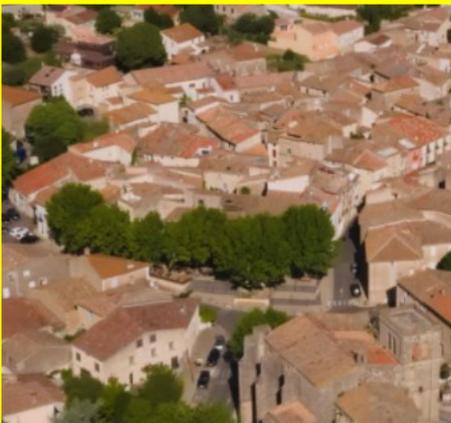
Maire :
Lionel PUCHE

Population 2021 :
INSEE 1.820 habitants
DGF 07/2020 1.876 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
Place de la mairie
34120 Tourbes

Tél : 04 67 98 15 02

TOURBES



Maire :
Christian RIGAUD

Population 2021 :
INSEE 430 habitants
DGF 07/2020 459 habitants

Adresse :
Hôtel de Ville
1 place de la mairie
34230 Usclas d'Hérault

Tél : 04 67 25 04 86

USCLAS D'HÉRAULT



Fourrière animale

située à Vias

Participation sur la base de la population INSEE

82.096 habitants
20 communes adhérentes



Brigade d'enlèvement des tags

Participation sur la base de la population DGF

132.308 habitants
16 communes adhérentes



Extension du centre de secours d'Agde

Participation sur la base
du nombre d'interventions réalisées en 2020

5.428 interventions
3 communes concernées



Les mutualisations de matériels

Cinémomètre Ultralyte et sonomètre (acquis en 2010)

Participation sur la base de la population INSEE
29.722 habitants - 8 communes adhérentes
(+ Pézenas uniquement sonomètre)

Cinémomètre Laser 2 (acquis en 2021)

Participation sur la base de la population INSEE
16.967 habitants - 4 communes adhérentes



Redresse-poteaux

Participation sur la base du nombre de communes

Répartition à quotité égale
5 communes adhérentes





LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - La répartition des services

Le nombre de villes adhérentes au service de la fourrière animale n'a pas évolué, en 2021, il est toujours de 20.

En ce qui concerne la brigade d'enlèvement des tags, elle intervient désormais sur 16 communes suite à la délibération du comité syndical, en date du 16 décembre 2020, la ville de Paulhan a intégré le service, dès le 1^{er} janvier 2021.

Aucun changement n'est à noter pour le centre de secours principal d'Agde puisque cette compétence ne concerne que les frais financiers liés aux remboursements des emprunts contractés pour l'agrandissement de la caserne en 2007.

Au niveau des matériels partagés, des modifications sont intervenues avec l'entrée, en janvier, de la ville de Lézignan la cèbe dans la mutualisation du cinémomètre Ultralyte qui compte maintenant 8 adhérents. L'acquisition d'un second cinémomètre a été réalisée à la demande des villes de Bessan, Montagnac, Lézignan la Cèbe et Vias. La répartition du redresse-poteaux reste identique.

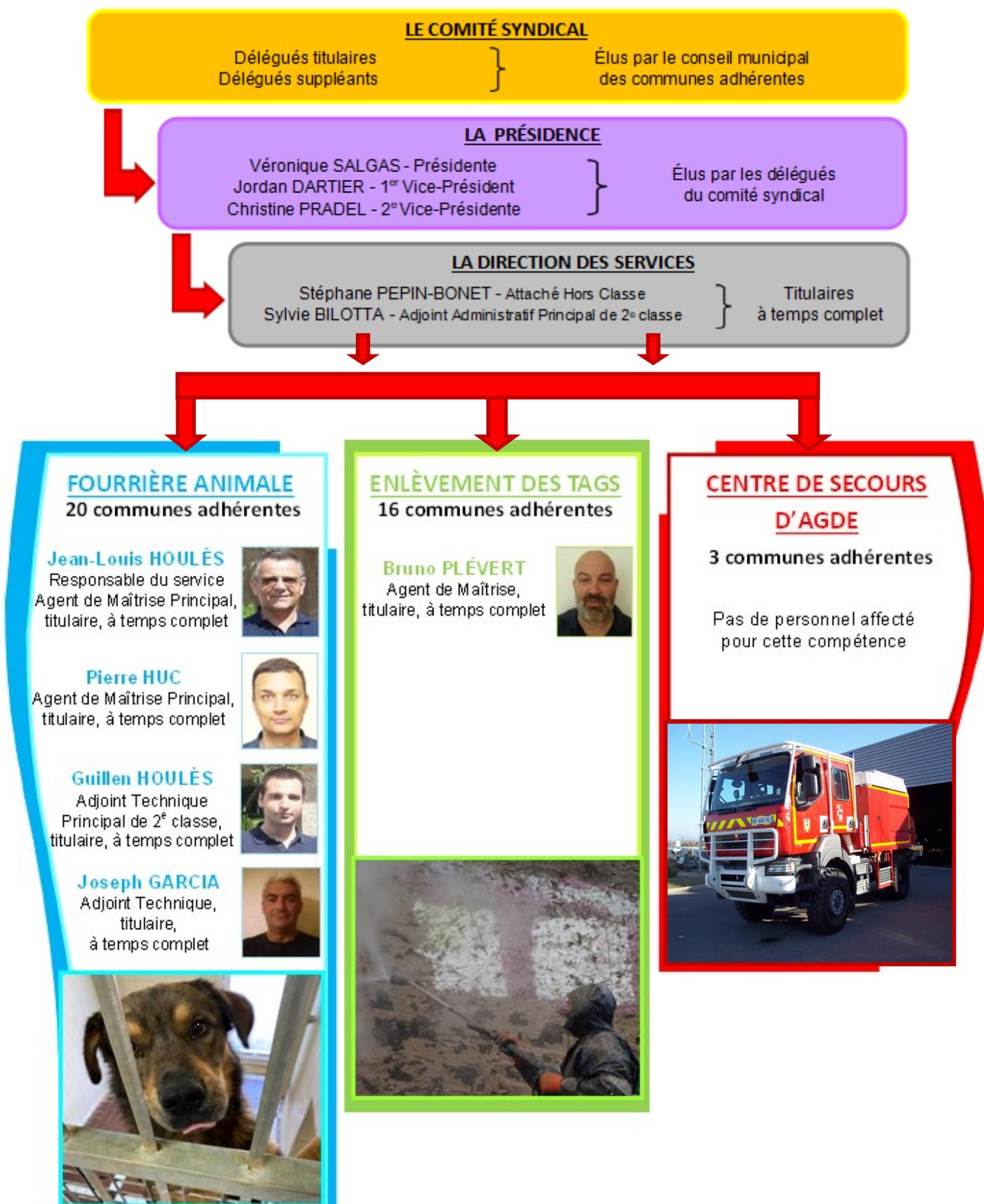
Par ailleurs, la ville de Nizas sera intégrée, en 2022, à la mutualisation du premier cinémomètre suite à la sollicitation du maire et conformément à la délibération du 8 décembre 2021.

COMMUNES	COMPÉTENCES EXERCÉES			MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS		
	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours principal d'Agde	Cinémomètre Ultralyte (2010) et sonomètre	Cinémomètre Laser 2 (2021)	Redresse - poteaux
AGDE						
BESSAN						
MARSEILLAN						
VIAS						
AUMES						
CASTELNAU DE GUERS						
CAUX						
CAZOULS D'HÉRAULT						
FLORENSAC						
LÉZIGNAN LA CÈBE						
MONTAGNAC						
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE						
NIZAS						
PAULHAN						
PÉZENAS				*		
PINET						
POMÉROLS						
PORTIRAGNES						
TOURBES						
SAINT- PONS DE MAUCHIENS						
SAINT-THIBÉRY						
USCLAS D'HÉRAULT						
Total par service	20	16	3	8	4	5

* La commune de Pézenas adhère uniquement à la mutualisation du sonomètre

En 2021, le syndicat fonctionne toujours avec 7 agents répartis dans les différents services. Aucune évolution de grade n'est intervenue dans les carrières.

L'organigramme des élus et du personnel du syndicat est structuré, de la manière suivante :





LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le comité syndical

Les membres du comité syndical sont désignés par le conseil municipal des villes adhérentes, en début de mandat pour une durée de 6 ans. Selon les dispositions mises en place dans les statuts du Sivom, le nombre de sièges est attribué en fonction de la clé de répartition suivante : jusqu'à 3.999 habitants - 1 ; de 4.000 à 9.999 habitants - 3 ; à partir de 10.000 habitants - 5.

En 2021, des changements sont intervenus dans la composition du comité syndical, le nombre de délégués titulaires est passé de 38 à 40.

La Présidente du Sivom, Véronique SALGAS, a procédé à l'installation de Mme Estelle OLIVE en qualité de déléguée titulaire de la ville de Saint-Thibéry, lors de la réunion du 1^{er} mars 2021, suite à la démission de M. Jean-Louis MONTAULON.

La ville de Paulhan comptabilisait en janvier 2021, 4029 habitants. Comme prévu dans les statuts du syndicat ce changement de strate démographique lui a permis d'obtenir 3 sièges au lieu de 1. Le conseil municipal de



AGDE
Véronique SALGAS
Conseillère municipale
Présidente du Sivom



VIAS
Jordan DARTIER
Maire
1^{er} Vice-Président
du Sivom



ST-PONS-DE-MAUCHIENS
Christine PRADEL
Maire
2^e Vice-Présidente
du Sivom



AGDE
Louis BENTAIOU
11^e Adjoint



AGDE
Jérôme
BONNAFOUX
3^e Adjoint



AGDE
Sébastien FREY
1^{er} Adjoint



AGDE
Rémy GLOMOT
Conseiller municipal



AUMES
Chantal DURAND
Conseillère municipale



BESSAN
André ALBERTOS
Conseiller municipal



BESSAN
Philippe MARIN
6^e Adjoint



BESSAN
Joël ROUX
Conseiller municipal



CASTELNAU DE GUERS
Fabien MATÉO
Conseiller municipal



CAUX
Virginie DORADO
5^e Adjointe



CAZOULS D'HÉRAULT
Patrick CATHALA
3^e Adjoint



FLORENSAC
Naïs JOBERT
Conseillère municipale



FLORENSAC
Gilles MAFFRE
Conseiller municipal



FLORENSAC
Bernard TUYA
Conseiller municipal



LÉZIGNAN LA CÈBE
Nicolas BRIL
Conseiller municipal



MARSEILLAN
Jean-Claude
ARAGON
5^e Adjoint



MARSEILLAN
Louis GASC
Conseiller municipal

LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE - Le comité syndical (suite)



la ville a procédé, par délibération du 22 mars 2021, à la désignation de ses nouveaux représentants :

Délégués titulaires : M. Bertrand ALEIX, Mme Hélène DAVIT, Mme Véronique LABORDA ;
Délégués suppléants : Mme Véronique LAMBERT, M. Marcel LAMBERT, M. Grégory GUERIN.

Le 30 juin 2021, les trois nouveaux délégués titulaires étaient tous présents pour leur installation au sein du comité syndical du Sivom.

Suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Pinet, l'assemblée délibérante de la ville a désigné Mme Nathalie BASTOUL, en qualité de déléguée titulaire et M. Luc BEHAGUE, en tant que délégué suppléant. Le comité syndical du Sivom a pris acte de ses nominations lors de la réunion du 6 octobre 2021.

Cette année, les délégués du Sivom se sont réunis à 5 reprises :

- le 1 mars, le 31 mars, le 30 juin, le 6 octobre et le 8 décembre.



MARSEILLAN
Marc ROUVIER
1^{er} Adjoint



MONTAGNAC
Philippe AUDOUI
1^{er} Adjoint



MONTAGNAC
Jean-Luc GUIRAO
3^e Adjoint



MONTAGNAC
Sabine TOKOTO
7^e Adjointe



NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
Gérard MARTINEZ
Conseiller municipal



NIZAS
Marie-Claude SEMPERÉ
1^{er} Adjointe



PAULHAN
Bertrand ALEIX
4^e Adjoint



PAULHAN
Hélène DAVIT
5^e Adjointe



PAULHAN
Véronique LABORDA
Conseillère municipale



PÉZENAS
François CASTILLO
Conseiller municipal



PÉZENAS
Georges LOPEZ
Conseiller municipal



PÉZENAS
Xavier MOUTOU
Conseiller municipal



PINET
Nathalie BASTOUL
1^{er} Adjointe



POMÉROLS
Catherine RAMOUILLET
Conseillère municipale



PORTIRAGNES
Philippe FAURÉ
Conseiller municipal



SAINT-THIBÉRY
Estelle OLIVE
Conseillère municipale



TOURBES
Pascal BOUISSEREN
Conseiller municipal



USCLAS D'HÉRAULT
Christian RIGAUD
Maire



VIAS
Gérard ALLARD
3^e Adjoint



VIAS
Jacques BOLINCHES
Conseiller municipal

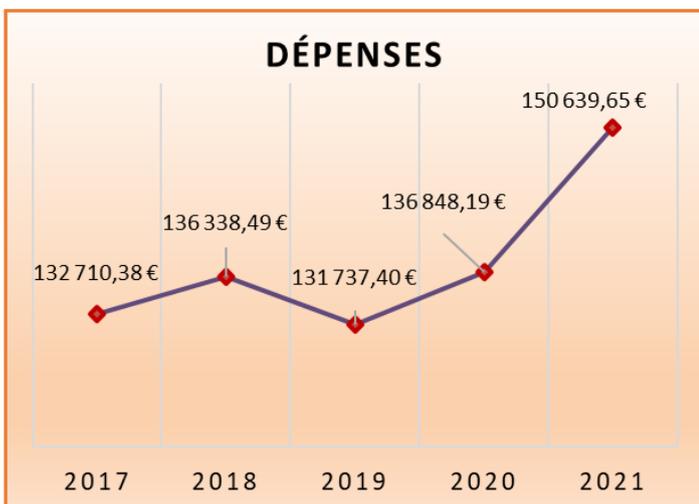
DÉPENSES TOTALES : 150 639,65 €

RECETTES TOTALES : 0,00 €

La ventilation des dépenses est la suivante :

Il n'y a aucune ventilation des recettes pour le service.

Autres fournitures non stockées	18,90 €
Fournitures administratives	319,82 €
Location immobilière	7 599,24 €
Location mobilière	320,40 €
Entretien autres biens mobiliers	172,32 €
Maintenance	7 330,96 €
Assurances multirisques	3 228,81 €
Fêtes et cérémonies	2 484,28 €
Frais d'affranchissement	17,20 €
Frais de télécommunication	969,32 €
Concours divers (cotisations)	15,00 €
Personnel + Charges	104 914,75 €
Indemnités des élus + charges	23 248,65 €



Horaires d'ouverture au public

du lundi au jeudi :
de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00 ;
et le vendredi :
de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30.



SYNTHÈSE

Les chiffres de l'année 2021 sont en augmentation globale. En effet, le poste des charges à caractère général passe de 15 998,09 € à 22 476,25 €. De même, les charges de personnel augmentent, de manière moins forte toutefois, passant de 103 242,61 € à 104 914,75 €. La plus grosse progression demeure liée à la maintenance des applicatifs informatiques et des matériels de photocopie et scan : 6 241,54 € en 2020 à 7 330,96 € en 2021. Point positif, la renégociation des contrats d'assurance a été bénéfique avec un total de 5 932,11 € contre 6 502,23 € en 2020. Après des années sans régler de loyer pour compenser la prise en charge des travaux engagés au siège administratif, le Sivom, depuis octobre 2020, a repris ses paiements. En 2021, année pleine cela représente 7 599,24 €.

La réglementation impose que chaque municipalité dispose d'un service de fourrière pour accueillir les animaux errants capturés sur leur territoire. Afin de réduire les coûts d'exploitation, l'option d'un service intercommunal a été retenue pour mutualiser les frais. C'est dans ce contexte que depuis 1989, la gestion de la fourrière animale est devenue une compétence du Sivom du canton d'Agde.

Le site est situé en limite de la réserve naturelle de Roque Haute, sur le territoire de la ville de Vias. Ce positionnement excentré est volontaire pour éviter toutes les nuisances qui découlent de l'activité. La capacité d'accueil se limite à une trentaine d'animaux répartis dans 20 boxs. Ces derniers sont divisés en deux parties : la première à l'intérieur de la structure est chauffée par le sol et aménagée avec une corbeille garnie d'une couverture ; la seconde partie est ouverte sur l'extérieur.

Pour éviter que les animaux ne dépérissent, chaque jour, les agents programment des sorties pour leur permettent de préserver leur sociabilité et pour qu'ils puissent se défouler.

Le service fonctionne avec 4 agents qui assurent, au quotidien, les tâches suivantes :

- les tournées planifiées ou sur demande occasionnelle des municipalités adhérentes ;
- la prise en charge des animaux capturés et les soins à leur apporter ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux après identification ;
- les propositions à l'adoption (au terme du délai légal de garde) et éventuellement les transferts vers les associations de protection des animaux partenaires ;
- le nettoyage des locaux et du chenil, l'entretien des bâtiments et des terrains.



- Les communes adhérentes

Aucun changement n'est intervenu dans le service en 2021, les communes adhérentes sont toujours au nombre de 20, à savoir :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |



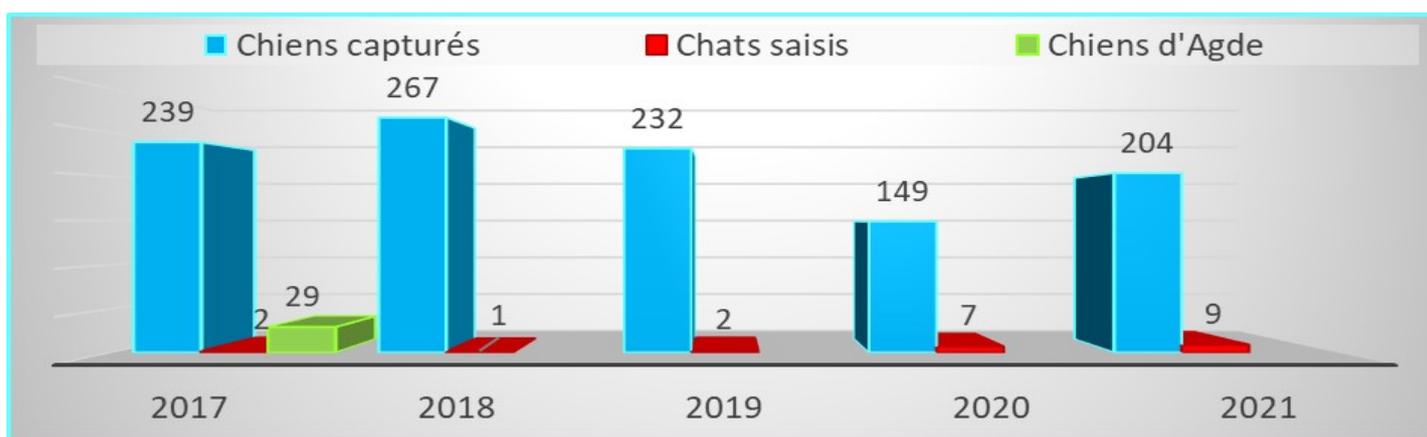
- Le tarif pour les particuliers

Le tarif de la régie de recette de la fourrière animale a fait l'objet d'une nouvelle délibération lors de la réunion du 8 décembre 2021. Compte tenu du contexte économique difficile qui perdure dans notre pays l'assemblée délibérante a décidé ne pas augmenter le prix des prestations et de valider les tarifs suivants qui continueront à être pratiqués dans le cadre de la régie de recette :

- Frais d'entrée	70,00 €	- Ramassage des animaux morts	80,00 €
- Garde journalière (à partir du 2e jour)	25,00 €	- Enlèvement de chats (par animal)	25,00 €
- Identification d'un animal	85,00 €		

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	78	4
BESSAN	28	2
VIAS	13	
AUMES	0	
CASTELNAU DE GUERS	2	
CAUX	8	3
CAZOULS D'HÉRAULT	2	
FLORENSAC	10	
MONTAGNAC	7	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1	
NIZAS	2	
LÉZIGNAN LA CÈBE	0	
PAULHAN	7	
PÉZENAS	19	
PINET	0	
POMÉROLS	3	
PORTIRAGNES	12	
SAINT THIBÉRY	12	
SAINT PONS DE MAUCHIENS	0	
USCLAS D'HÉRAULT	0	
TOTAUX	204	9

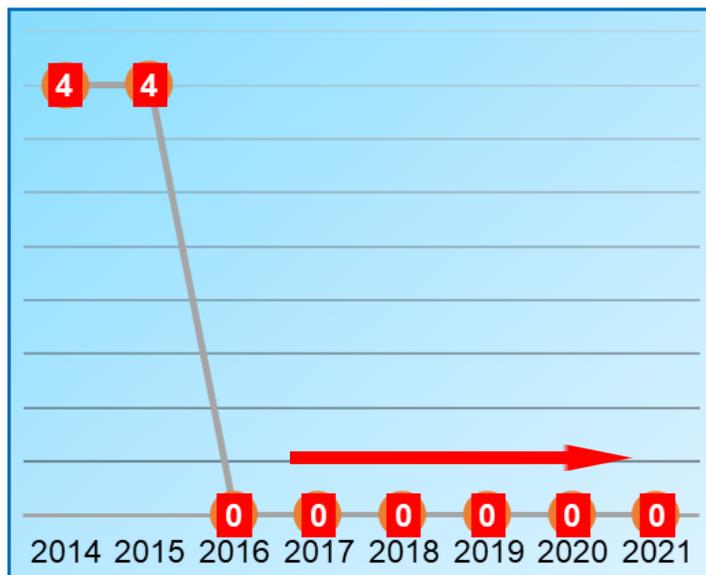
- L'évolution des captures



Après une année marquée par les confinements liés à la Covid 19, les activités du service ont repris un rythme quasiment normal. Conformément aux différentes directives mises en place par l'exécutif les agents ont continué à se protéger en appliquant rigoureusement les gestes barrières.

On note, en 2021, une augmentation des captures de chiens de 37 % (204 contre 149 en 2020). Le service retrouve une activité plus en adéquation avec les années qui ont précédé la pandémie.

Afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes, nous continuons à communiquer les informations concernant les animaux non identifiés au travers du site internet <http://www.sivom-agde.fr> et entre autres, via le profil facebook *Sivom Du Canton d'Agde*, qui est actuellement suivi par 1300 personnes qui relayent, toujours, largement nos publications.



La direction du Sivom poursuit sa ligne de conduite, et ses engagements envers les associations de protection des animaux qui ont conventionné avec la collectivité, aucune euthanasie volontaire n'a été programmée en 2021.

Toutefois, en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière animale, des animaux blessés ont été déposés directement dans des cabinets vétérinaires, par les services de secours, sans qu'ils transitent par notre service.

Compte tenu de leur état sanitaire, deux euthanasies ont été pratiquées par les médecins :

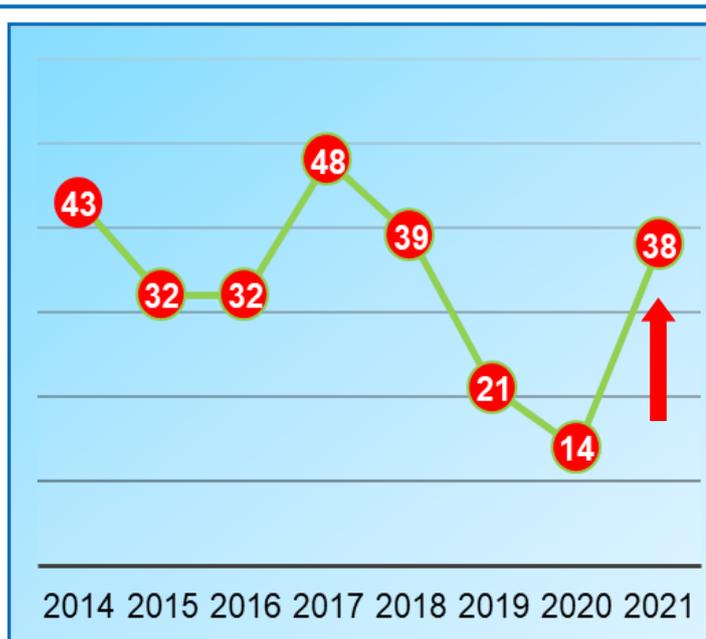
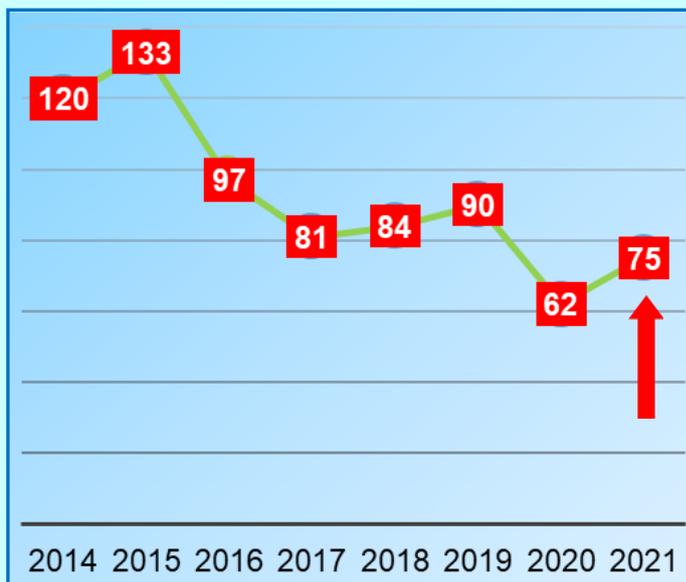
- le 4 juin (1 chat blessé - Agde) ;
- le 21 juin (1 chat accidenté - Bessan).

Les propositions à l'adoption

Malgré la pandémie qui a continué à sévir en 2021, le service a pu conserver une activité quasiment normale.

La reprise des activités des associations de protections des animaux ainsi que la réouverture des refuges ont permis de réguler les flux d'animaux non identifiés et non réclamés, au terme de leur délai de garde (8 jours ouvrés). Pourtant certains animaux ont dû rester en fourrière plusieurs semaines avant que leurs transferts ne puissent être effectués.

On dénombre, pour l'année de référence, 75 propositions à l'adoption soit une hausse de 20 % comparée au chiffre de l'année 2020 qui était de 62.



Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

La *brigade environnement* assure le relais, sur tous les secteurs de la ville d'Agde, pendant les heures de fermeture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés. Ce service a connu, cette année, une nette augmentation des captures de chiens qui s'est traduite de la manière suivante :

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	2		3	1	4	3	8	4	2	1	4	5	37
CAP D'AGDE								1					1
Total	2	0	3	1	4	3	8	5	2	1	4	5	38

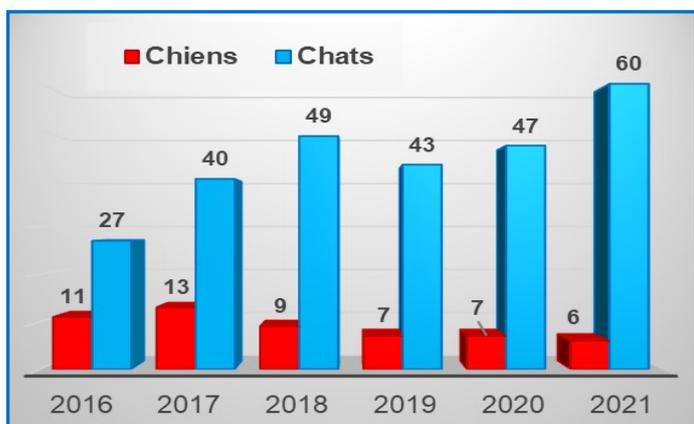
Le ramassage des animaux morts a été rattaché à la compétence de la fourrière animale, en juin 2012.

Les interventions sont effectuées généralement sur requête ponctuelle et écrite des maires ou des polices municipales des villes adhérentes à la compétence. Elles permettent l'enlèvement des chiens (de moins de 40 kgs) et des chats morts sur le domaine public.

La prestation est également ouverte aux particuliers domiciliés dans les 20 communes adhérentes moyennant un coût de 80,00 €, à régler dans le cadre de la régie de recette de la fourrière animale.

En 2021, on constate une augmentation des animaux enlevés 66 au total contre 54 en 2020.

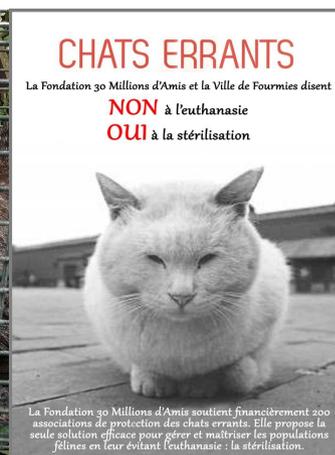
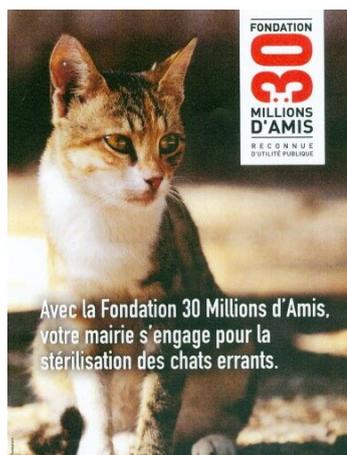
Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	2	13
BESSAN	1	6
VIAS	1	15
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		5
MONTAGNAC		2
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		3
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN		
PÉZENAS		3
PINET		
POMEROLS		
PORTIRAGNES	2	10
SAINT-THIBÉRY		2
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	6	60



- Les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats

Comme chaque année, le service de la fourrière animale s'est rendu disponible pour apporter des soutiens techniques et logistiques, dans le cadre des campagnes de stérilisations, pour répondre aux demandes des communes qui ont adhéré à la convention avec la Fondation 30 millions d'amis. Ce dispositif limite la prolifération des chats. Il permet de stériliser et d'identifier les animaux au nom de l'association et ils sont, ensuite, replacés sur le site de capture. En 2021, les agents de la fourrière ont été sollicités à 4 reprises, à savoir :

- Bessan, soutien technique, 15 chats stérilisés et identifiés ;
- Castelnau de Guers, soutien technique, 2 chats identifiés et stérilisés ;
- Vias, soutien logistique, prêt de cages à l'association désignée par la mairie ;
- Montagnac, soutien logistique, prêt de cages à l'association indiquée par la municipalité.



Conventionnement avec l'UNUCR 34

Le 2 mars 2021, une réunion pour mettre en place un partenariat pour rechercher les animaux blessés après collision sur le domaine public a été organisée sur le site de la fourrière animale, entre la direction du Sivom, les agents du service et M. Joël ROUX délégué titulaire de la ville de Bessan et représentant départemental de l'Hérault pour l'UNUCR 34 (Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge). Pendant l'entrevue, M. ROUX a exposé son mode d'intervention : sur alerte du service de la fourrière animale, il se transportera avec son matériel et ses 2 chiens sur le lieu renseigné, il sera accompagné par un véhicule du service de la fourrière qui sécurisera le site pendant l'intervention.



Cette coopération vise à la sécurité du public, pour écarter tout risque de contact avec des bêtes blessées. Elle intervient également dans le cadre de la salubrité avec l'enlèvement des carcasses, pour éviter les nuisances olfactives mais la priorité initiale est de mettre un terme aux souffrances des animaux grièvement blessés. Des actions seront possibles, sur le territoire des 20 communes adhérentes à la compétence de la fourrière animale. Après un moment d'échanges, une convention en cohérence avec la politique du Sivom qui privilégie le respect et le bien-être des animaux a été signée par les deux parties.

Poursuite de l'accueil des stagiaires à la fourrière animale

Certaines périodes tremplins dans la scolarité de nos enfants nécessitent une réflexion concernant leur futur choix de carrière pour s'orienter vers la bonne filière et l'établissement approprié. La direction du Sivom du canton d'Agde est régulièrement sollicitée afin d'accueillir des stagiaires pendant des périodes de 1 à 2 semaines pour des phases d'immersion et d'observation au sein de la fourrière animale.

Malgré la pandémie qui continuait à évoluer, en 2021, dans notre pays, la Présidente du Sivom, Véronique SALGAS, a toujours répondu positivement aux appels de ces collégiens ou lycéens domiciliés sur le territoire des 22 communes adhérentes au syndicat. C'est dans le respect des gestes barrières, du protocole COVID-19 et du plan de continuité d'activités du Sivom que nous avons accueilli, du 29 mars au 9 avril 2021, un élève du Lycée d'Enseignement Agricole Privé Bonne Terre situé à Pézenas. Le stagiaire a pu observer les agents du service dans leur quotidien. Il s'est investi, entre autre, dans le nettoyage journalier du chenil. Nous espérons que ce passage dans notre service lui permettra de se projeter, plus facilement, vers son avenir professionnel.



La fourrière animale organise son 1000e transfert pour adoption



Depuis 2010, le Sivom du canton d'Agde conventionne avec différentes associations afin de proposer les animaux non identifiés et non réclamés, à l'adoption, au terme du délai légal de garde. C'est dans ce contexte que les agents de la fourrière animale ont procédé, ce mercredi 23 décembre 2021, à l'identification du 1000e chien sauvé d'une euthanasie certaine. Ce petit caniche abricot prénommé Caramel a été pris en charge dès son retour sur le site, par une bénévole de l'association Jamais Sans Mon Chien, en vue de son prochain placement dans une nouvelle famille.

Cette intervention est une belle occasion pour la Présidente du Sivom du Canton d'Agde, Véronique SALGAS, de saluer ses partenaires et leurs bénévoles, à savoir : L'association Jamais Sans Mon Chien, le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers, les SPA de Villeneuve les Maguelonne et de Port la Nouvelle. Leur dévouement au service de la cause animale et la persévérance de ces intervenants contribuent aux sauvetages de centaines d'animaux et permettent de maintenir l'objectif de la politique mise en place par la direction et le comité syndical du Sivom le « Zéro euthanasie ». En cette veille de fêtes, on peut espérer qu'une belle et heureuse vie attend Caramel dans un nouveau foyer.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 184 596,26 €

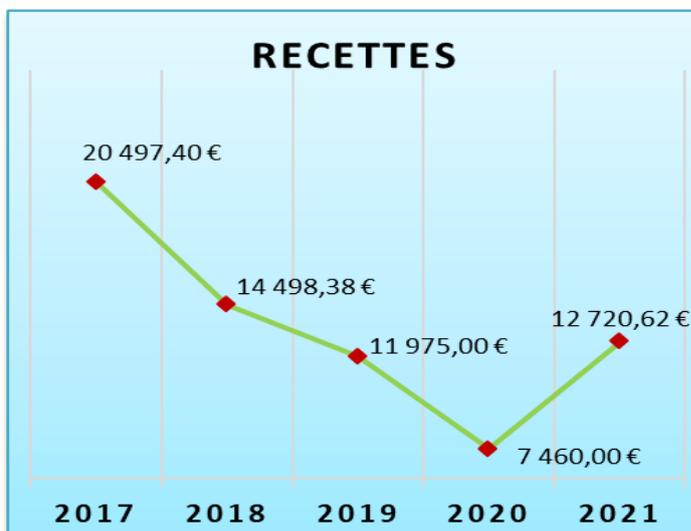
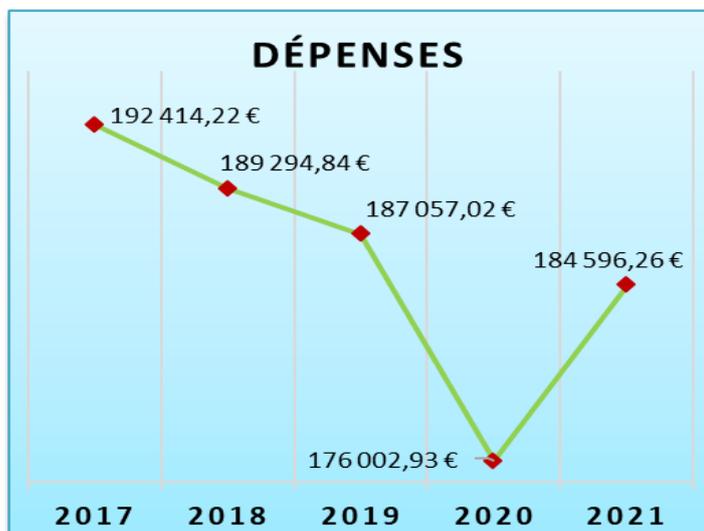
RECETTES TOTALES : 12 720,62 €

La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	2 648,26 €
Electricité	4 073,52 €
Gaz	2 668,87 €
Carburant	5 430,76 €
Alimentation des animaux	1 252,40 €
Autres fournitures non stockées	198,55 €
Fournitures d'entretien	1 163,03 €
Petits équipements	93,69 €
Vêtements de travail	19,90 €
Fournitures administratives	99,60 €
Entretien de terrains	1 114,08 €
Entretien véhicules	3 446,52 €
Maintenance	555,82 €
Assurances multirisques	1 578,57 €
Indemnités régisseur	110,00 €
Divers (vétérinaires)	6 015,11 €
Frais de télécommunication	1 194,71 €
Taxes Foncières	149,00 €
Personnel + Charges	152 783,87 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes 12 720,62 €



SYNTHÈSE

L'année 2021 est marquée par une augmentation sensible à la fois des charges à caractère général et des charges de personnel. Il semble que ces deux postes, incontournables, ne puissent plus diminuer compte tenu des efforts engagés par le service en matière, notamment, de maîtrise des consommables. Ces hausses sont globalement compensées par l'augmentation de la régie de recettes qui passe de 7 460,00 € à 12 720,62 €. Cela s'explique par le fait de la baisse d'activités en 2020 et les confinements. 2021 reprend le rythme des années précédentes. Les honoraires vétérinaires ont bien été maîtrisés. Les frais liés aux véhicules sont, eux, constants en augmentation, en raison principalement de la vétusté d'un des deux véhicules. Il est rappelé qu'un d'entre eux sera remplacé, en juin 2022.



La brigade d'enlèvement des tags est une compétence du Sivom du canton d'Agde, depuis mai 2009. Ce service a été créé pour répondre aux attentes des communes qui connaissent, depuis plusieurs années, une recrudescence de tags sur le domaine public.

Pour pallier à cette augmentation de graffitis, le syndicat a fait l'acquisition d'un véhicule équipé d'une hydrogommeuse et d'un nettoyeur haute pression couplé à une chaudière qui permet l'utilisation de l'eau chaude. Au fil des ans, l'agent a acquis, sur le terrain, un savoir-faire pour définir la technique la plus adaptée et redonner leur éclat aux différentes surfaces à traiter, tout en respectant l'environnement.

La gestion administrative des communes adhérentes, demande également une bonne maîtrise. Chaque mois un planning est réalisé pour répartir les plages d'intervention attribuées, en fonction des populations DGF des villes.

Le service intervient également pour l'entretien, la mise en valeur des monuments et de certains patrimoines publics. Des nettoyages peuvent être programmés, sur demandes ponctuelles des référents des villes adhérentes au service.

Certaines municipalités ont fait le choix d'étendre la compétence, gracieusement, au secteur privé. Les résidents des communes participantes au service doivent se rapprocher de leur mairie pour connaître les modalités d'intervention.



- Les communes adhérentes

Conformément à la délibération du comité syndical, en date du 16 décembre 2020 et à la demande de la ville de Paulhan. Cette dernière a intégré la compétence, à compter du 1^{er} janvier 2021. Le service compte désormais 16 communes adhérentes, à savoir :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS
- BESSAN
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PINET
- PORTIRAGNES
- TOURBES
- PAULHAN

- Les tarifs

Depuis sa mise en place par délibération, du 30 juin 2009, le tarif pratiqué pour les communes non adhérentes à la compétence n'a pas évolué. Ces prix peuvent être également appliqués, par les municipalités, pour les interventions effectuées sur le domaine privé dans les communes partenaires qui n'ont pas souhaité élargir ce service, aux particuliers. Les prix sont fixés, au prorata, de la superficie à traiter comme décrit dans le tableau, ci-annexé.

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 11 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Passage du service pour étude



LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées

<u>Communes adhérentes</u>	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M ² de tags nettoyés	Panneaux de signalisations	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages (interventions diverses)
AGDE	201	201	309,73	22	16	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décapage, avant peinture, de la clôture en bois de l'aire de jeux d'enfants du camp de naturiste <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 12 (pas de tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)</p>
BESSAN	13	16	8,04		4	
MARSEILLAN	32	40	133,91	4		<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage complet du monument aux morts situé allées du Général Roques (3 jours)
FLORENSAC	6	10	6,95		1	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage trottoirs sur 2 jours, rue de l'hospice et Chamayou (boucherie, boulangerie et places de parking) - Nettoyage du parvis place de la République (terrasse provisoire du Calypso) - Nettoyage au karcher des bacs à fleurs et murs peints de la Marianne
POMÉROLS	6	7	2,09		3	
PÉZENAS	135	27	415,96	11	2	<p><u>Nettoyage manuel</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement des tags sur les horodateurs de 3 sites différents <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 3 (pas de tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)</p>
CAZOULS D'HÉRAULT	3	2	1,56	1		
SAINT-THIBÉRY	18	8	50,43	3		<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décapage de l'ancien panneau Saint-Thibéry en béton - Nettoyage complet du socle de la croix en centre ville
MONTAGNAC	14	7	17,69	5		
VIAS	20	22	53,62	2	10	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage du socle en pierre + dalles de béton + nettoyage du sable sur la croix de la mission avenue d'Agde (2 jours)
PINET	2	6	1,44			
LÉZIGNAN LA CÈBE	9	5	2,45	1		<p><u>Déplacement sans intervention</u> : 1 (pas de tag à l'adresse indiquée ou privé sans autorisation)</p>
CASTELNAU DE GUERS	3	4	5,00	5		
PORTIRAGNES	11	17	7,20			<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage complet de 3 bancs et 4 bancs (en 2 interventions) - Nettoyage complet de 7 bancs doubles - Essai de nettoyage sur 2 bancs en pierre recouvert de plastique brûlé, sans résultat <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des pierres et des joints du muret + 3 bancs de la place de l'Abrivado - Nettoyage des pierres et des joints du muret restant derrière les gros plots de béton (poteaux électriques en bois) - Sablage complet du muret et des bancs en pierre de la place de la Libération + nettoyage du sable
TOURBES	6	4	28,96			
PAULHAN	38	17	61,72			<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage complet de la fontaine + Marianne + lions + grilles du bassin et balayage du sable
TOTAUX	517	393	1106,75	54	36	

Les 1/2 journées effectuées correspondent au nombre de jours ouvrables déterminés en début d'année, après déduction des jours fériés, des congés de l'agent, de l'entretien du véhicule et de l'hydrogommeuse. En 2021, le chiffre arrêté est de 393 contre 370 l'année précédente.

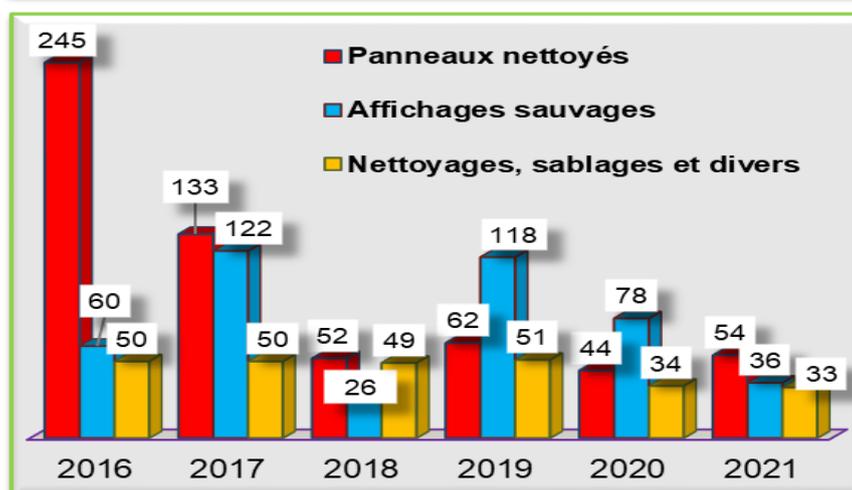
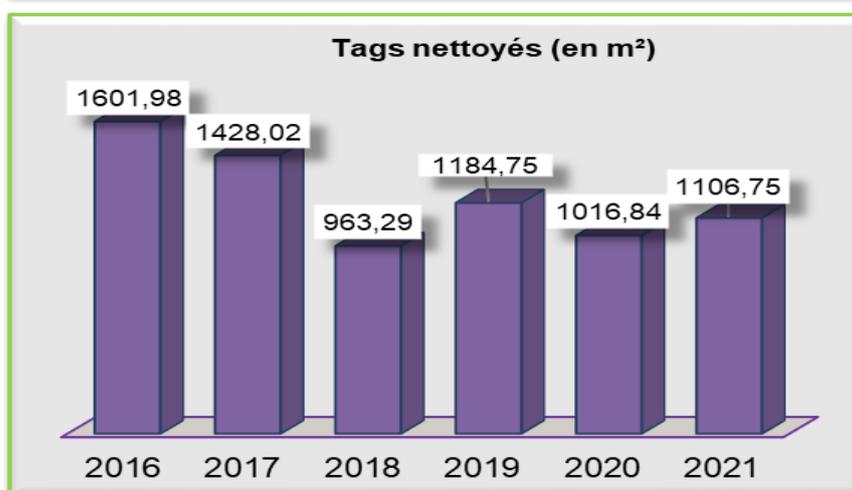
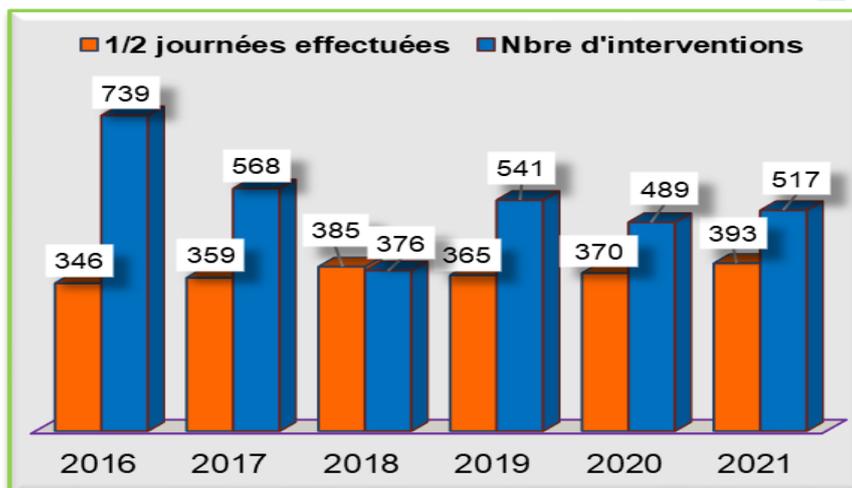
L'attribution des plages d'intervention destinées aux communes adhérentes à la compétence est déterminée en fonction de leur population DGF.

Compte tenu du ratio entre le nombre d'interventions réalisées 517 pour 489 en 2020 et l'augmentation des 1/2 journées sur le terrain, nous notons que ces deux dernières années restent sensiblement similaires.

Cette année a également été marquée par la pandémie, pourtant la superficie des tags nettoyés fait apparaître une augmentation de l'ordre de 8,84 % (1 106,75 en 2021 pour 1 016,84 auparavant). Cette différence est également due à l'entrée de la ville de Paulhan en tant que 16^e commune membre du service, en janvier.

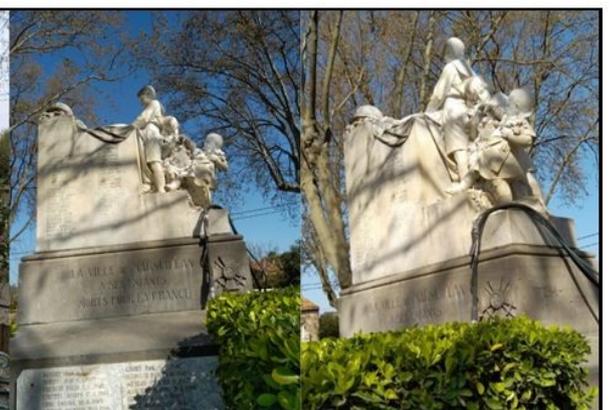
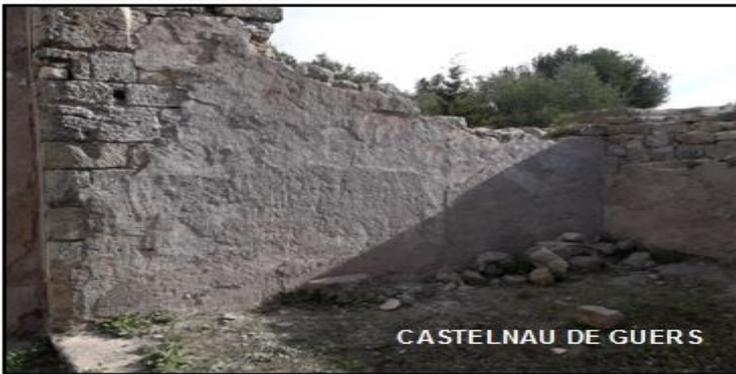
Au niveau des affichages sauvages on constate une nette baisse (55 %) liée certainement aux événements annulés dans le cadre des restrictions associées au Covid 19.

Malgré un contexte encore difficile, 33 interventions sur des monuments ont été programmées à la demande des référents des villes. Ses travaux sont réalisés sur le temps qui leur est imparti afin d'entretenir et de mettre en valeur le patrimoine des communes.





LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions diverses



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 56 787,25 €

RECETTES TOTALES : 0,00 €

La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

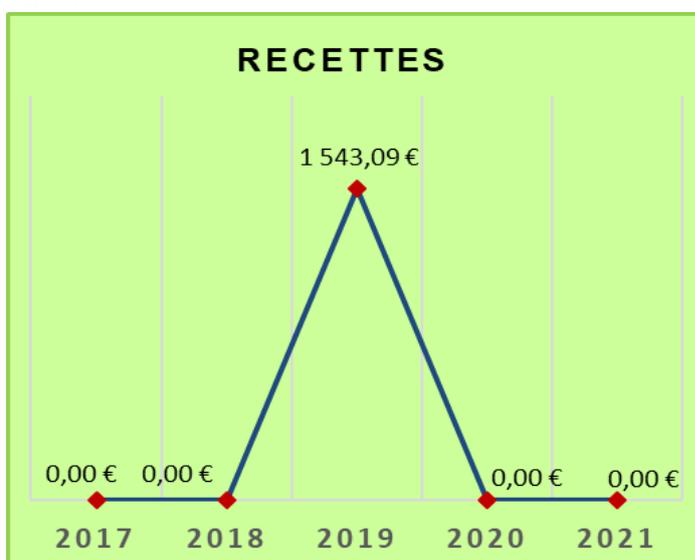
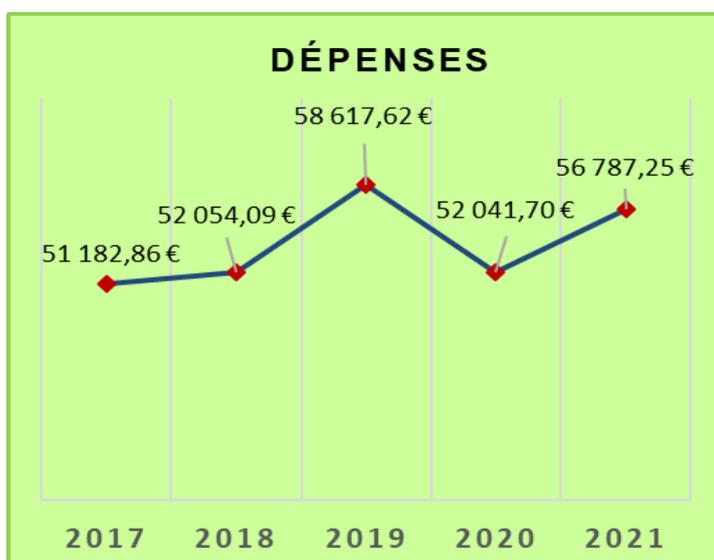
La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Electricité	645,13 €
Carburant	3 780,97 €
Autres fournitures non stockées	3 539,60 €
Fournitures d'entretien	58,63 €
Petits équipements	62,38 €
Vêtements de travail	340,52 €
Entretien véhicules	639,58 €
Entretien autres biens et mobiliers	6 557,44 €
Assurances	1 863,89 €
Missions	498,01 €
Téléphone	324,00 €
Taxes foncières	149,00 €
Personnel + Charges	38 328,10 €

Recettes d'interventions 0,00 €



**- du lundi au jeudi :
de 7h30 à 15h00,
- le vendredi :
de 7h30 à 14h30.**



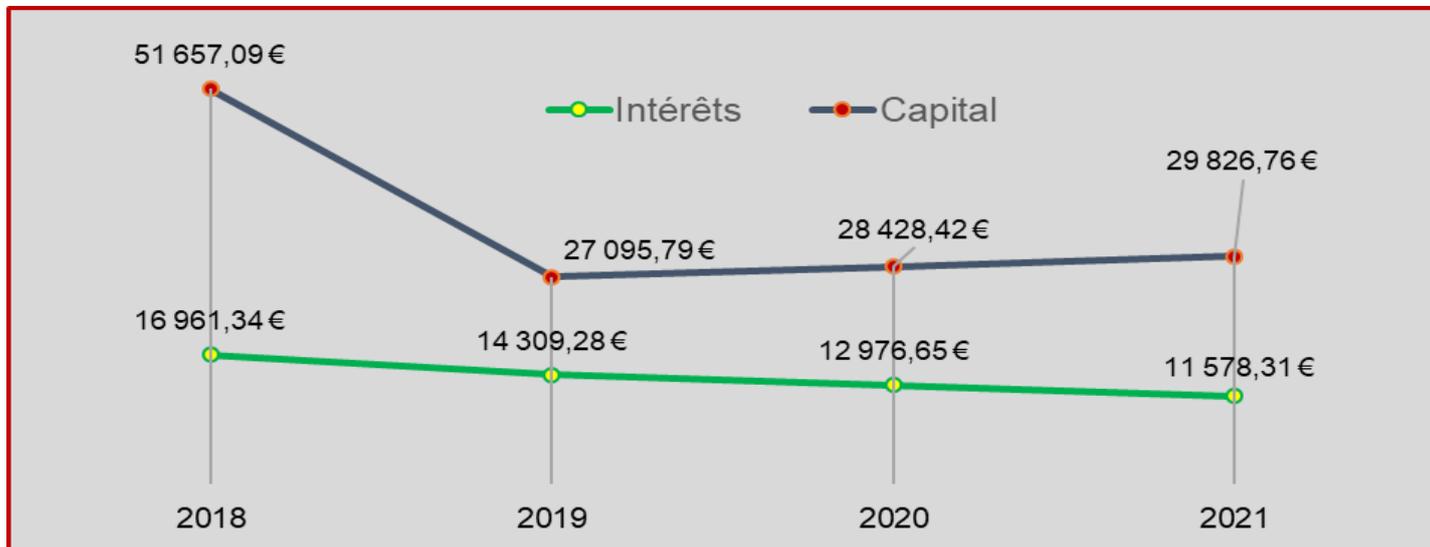
SYNTHÈSE

Malgré un contexte encore perturbé par la crise sanitaire, les charges à caractère général augmentent légèrement passant de 14 231,17 € à 18 459,15 €, en dessous du chiffre de l'année 2019. Côté charges de personnel, la stabilité est de mise avec la non évolution de la carrière de l'agent. En ce qui concerne les consommables de l'hydrogommeuse (archifine principalement), après une année 2020 qui a permis d'utiliser les stocks, il a été nécessaire de le renouveler, soit un montant quasiment identique à l'année 2019 : 3 539,60 €. Il s'avère que l'entretien de l'hydrogommeuse devient de plus en plus couteux (6 557,44 €) : conséquence de différents remplacements obligatoires (courroie, distribution...). Les frais liés au véhicule demeurent quasiment identiques à 2020 avec des hausses et des baisses qui se compensent entre l'entretien et le carburant.



LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale

Les charges financières du Sivom concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias. Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite à l'extension du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Il reste désormais deux emprunts : un de 435.000 € qui court jusqu'en 2027 et un de 100.000 € jusqu'en 2026. De manière globale, on remarque logiquement que la part de remboursement des intérêts baisse.



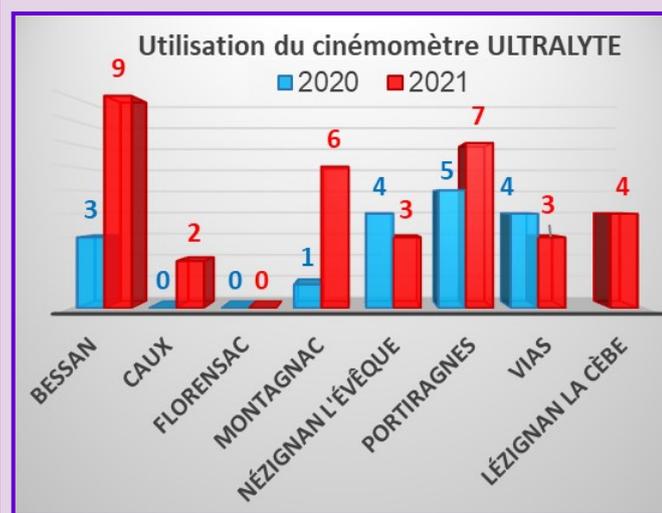
- La répartition et les taux de participation

Le calcul du taux de participation des villes qui relèvent du centre de secours principal d'Agde est établi, chaque année, en fonction du nombre d'interventions réalisées sur chaque commune, au cours de l'année précédente. Pour 2021, les taux d'appel de fonds pour le remboursement des emprunts ont été établis de la manière suivantes :

Communes	Nombre d'interventions en 2020	Taux de participation 2021
AGDE	4109	75,70%
MARSEILLAN	733	13,50%
VIAS	586	10,80%
Total	5428	100,00%

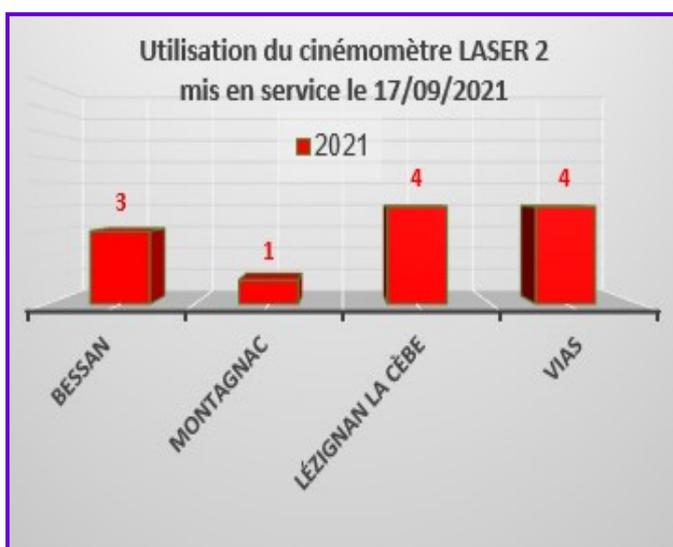


LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS - Les cinémomètres et le sonomètre



Pour répondre aux besoins de certaines communes, le Sivom a acquis, en 2010, du matériel pour la sécurité routière. Cette mutualisation compte désormais 8 communes adhérentes pour le cinémomètre Ultralyte et le sonomètre : Bessan, Caux, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Évêque, Portiragnes, Vias et Lézignan la Cèbe. La ville de Pézenas a souhaité prendre part seulement à l'acquisition du sonomètre. Pour maintenir le matériel en conformité, un étalonnage annuel est effectué, le coût de l'opération est subdivisé en fonction des populations Insee des participants.

Suite à la délibération du 8 décembre 2021, la ville de Nizas intégrera ce dispositif, à compter de janvier 2022.



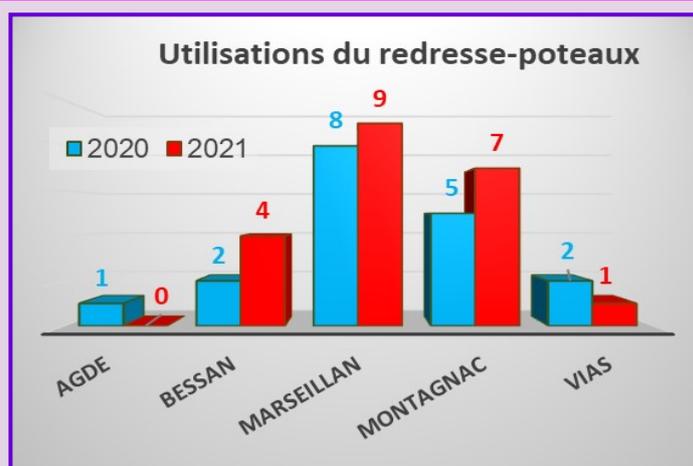
Devant l'augmentation des demandes pour bénéficier du cinémomètre afin de réguler la vitesse dans les communes, le Sivom a lancé une consultation auprès des 22 communes adhérentes au syndicat pour l'acquisition d'un second cinémomètre. Les villes de Bessan, Lézignan la Cèbe, Montagnac et Vias ont donné un accord de principe. Le prix de cet appareil de nouvelle génération avec ses accessoires s'est élevé à 5.181,60 €. Il a été acquis auprès de la société Standby - Mercura. Son prix a été réparti en fonction de la population Insee des intéressés.

Pour une bonne prise en main, une démonstration de l'appareil a été organisée, le 15 septembre 2021, sous la conduite du responsable commercial et avec la participation des agents des polices municipales partenaires.

- Le redresse-poteaux

Depuis l'acquisition du redresse-poteaux, en octobre 2015, le Sivom assure la gestion de sa répartition pour le compte des villes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias.

Généralement, cet appareil ne nécessite aucun entretien particulier. Mais en mars 2021, les services techniques qui l'utilisent régulièrement nous ont signalé une fuite d'huile. Le matériel a été déposé au garage Lafitte Automobiles pour procéder au remplacement du joint du vérin et remettre en état la fixation de la pompe. Cette intervention s'est montée à 172,32 € et n'a pas été répercutée aux communes concernées.



- Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

La répartition des appareils mutualisés est calculée en fonction des jours ouvrables et après déduction des jours fériés à quotité égale pour le redresse-poteaux et au prorata des populations INSEE pour le cinémomètre. Un planning annuel est soumis aux intéressés pour acceptation.

Le stockage des matériels s'effectue au siège administratif du Sivom de façon à le vérifier lors des retours. Chaque entrée et sortie est notifiée sur des registres. Pour répondre aux règles sanitaires dans le cadre de la transmission de la Covid 19, un nettoyage continu a été pratiqué après chaque utilisation.

Administration générale

- Changement de matériel informatique et logiciel	1 256,64 €
- Acquisition d'un second cinémomètre	5 181,60 €
Total	6 438,24 €



Synthèse

Le poste informatique de la secrétaire administrative au siège a été changé en 2021 (matériel et logiciels). Un second cinémomètre a été acquis pour le compte des communes de Bessan, Montagnac, Lézignan la Cèbe et Vias.

Fourrière animale

- Remplacement du moteur sur le Citroën Berlingo (suite à la casse de la courroie de distribution)	2.812,56 €
- Changement du matériel Informatique et de l'onduleur	919,80 €
- Corbeilles pour animaux	403,90 €
- Acquisition débroussailleuse	868,31 €
Total	5 004,57 €



Synthèse

2021 a été une année particulièrement importante en terme de renouvellement de matériels, d'évolution informatique et d'acquisitions (corbeilles, débroussailleuse) pour permettre le bon entretien des espaces extérieurs et le confort des animaux.

Enlèvement des tags

- Remplacement et pose d'un nouveau compresseur	6 871,10 €
- Renouvellement du tuyau de sablage	763,26 €
Total	7.634,36 €



Synthèse

L'hydrogommeuse a nécessité le changement du moteur ventilateur d'origine (2009) afin de pérenniser le matériel. En 2022, d'autres investissements mesurés devront être réalisés, notamment la nourriture de l'appareil.

Installation d'un nouveau délégué de la commune de Saint-Thibéry : suite à la démission de M. Jean-Louis Montaulon, la ville a désigné Mme Estelle Olive en qualité de déléguée titulaire.

Mise à jour des statuts du Sivom : la ville de Paulhan a intégré, en 2021, la brigade d'enlèvement des tags, une mise à jour des statuts ainsi que du tableau des compétences s'imposaient.

Mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2021 : Chaque année, même si il n'y a pas eu de changement le tableau des emplois de personnel territorial de la collectivité doit être mis à jour.

État annuel des marchés publics au titre de l'année 2020 : la liste est vierge de tout marché pour l'année de référence.

Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2020 : un bilan financier des services est nécessaire chaque année pour déterminer le coût global du fonctionnement des différentes compétences exercées par le Sivom.

Examen et vote du compte de gestion de l'année 2020 : après une présentation en séance, le compte de gestion dressé par le receveur a été approuvé à l'unanimité puisqu'il n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Compte administratif 2020 : Christine Pradel, Vice-Présidente, chargée des finances du syndicat a présenté lors de la réunion le compte administratif dressé par la Présidente, Véronique Salgas, il a été validé par l'ensemble des délégués présents.

Débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2021 : conformément à la mise en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les orientations budgétaires ont été présentées. Elles seront provisionnées au budget primitif pour l'exercice 2021.

Participation d'Agde, Marseillan et Vias au titre du centre de secours d'Agde pour 2021 : les pourcentages de participation pour le remboursement des emprunts ont été fixés, comme suit : Agde 75,70 %, Marseillan 13,50 % et Vias 10,80 %.

Examen et vote du budget primitif de l'année 2021 : après avoir été présenté en détail, le budget a été adopté par l'assemblée.

Participations des communes au titre de l'année 2021 : Suite à la validation du budget primitif, la présentation des projets de participations a été effectuée, ils ont été validés par les délégués.

Renouvellement du régime indemnitaire en faveur du personnel territorial (RIFSEEP) : le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement du personnel territorial a été mis en place le 1er janvier 2018, suite à la refonte du régime indemnitaire et conformément à la délibération du 7 novembre 2017. Il est renouvelé sans changement de plafond, à compter du 1^{er} avril 2021.

Bilan et adoption des nouvelles conventions vétérinaires pour la fourrière animale : par délibération du 16 décembre 2020, le Sivom avait autorisé la Présidente a lancé une consultation auprès des vétérinaires. Les candidatures enregistrées ont toutes été retenues avec mise en application au 1^{er} avril 2021.

Modification de la représentation de la ville de Paulhan : Comme prévu dans les statuts du Sivom, le changement de strate démographique (4029 habitants) a permis à la ville de Paulhan de passer d'un délégué titulaire à trois. Les nouveaux membres installés sont M. Bertrand Aleix, Mme Hélène Davit, Mme Véronique Laborda.

Autorisation permanente et générale de poursuites au trésorier : en début de chaque mandat ou en cas de changement de trésorerie gestionnaire de la collectivité, l'assemblée délibérante doit accorder au trésorier assignataire, une autorisation permanente et générale pour mettre en œuvre les poursuites afin de recouvrer les créances.

Passage anticipé à la nomenclature comptable M57 et au compte financier unique : afin d'anticiper le changement de nomenclature obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024, les délégués ont validé les passages anticipés à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 et au compte financier unique en 2023 sur l'exercice 2022.

Rapport d'activités du Sivom de l'année 2020 : conformément au code général des collectivités territoriales, la Présidente du Sivom a présenté le rapport d'activités 2020. Il a été adopté à l'unanimité et sera adressé aux services préfectoraux et aux communes adhérentes pour présentation et vote en séance de leur conseil municipal respectif.

Installation d'un nouveau délégué pour la commune de Pinet : après le renouvellement du conseil municipal de la ville, Mme Nathalie Bastoul a été désignée en qualité de déléguée titulaire et installée dans ses fonctions.

Délibération relative au temps de travail (1607h annuelles) : la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1607h. Pour se mettre en conformité la direction du Sivom a consulté l'ensemble du personnel territorial. Les échanges ont abouti sur des nouvelles modalités de mise en œuvre du temps de travail au sein de la collectivité qui ont été adoptées par le comité syndical.

Remplacement d'un véhicule de la fourrière animale : comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire et compte tenu de la vétusté d'un des deux véhicules du service, les délégués ont donné un accord de principe pour le remplacement du Peugeot Partner et ont autorisé le lancement d'une consultation des différents concessionnaires.

Autorisation anticipée des dépenses d'investissement pour l'année 2022 : l'assemblée a autorisé les dépenses anticipées d'investissement au titre de l'année 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Mise à jour des tarifs de la régie de la fourrière animale : les tarifs de la régie de recette de la fourrière n'ont pas évolué depuis 2018, cependant le comité syndical n'a pas souhaité les augmenter compte tenu du contexte économique difficile qui perdure dans notre pays.

Remplacement d'un véhicule à la fourrière animale : suite à la consultation des concessionnaires, le comité syndical a opté pour la proposition de la concession Citroën Tressol et pour l'acquisition d'un Berlingo diesel dont le financement sera intégralement pris en charge par le Sivom. Le coût de l'investissement se monte à 16.756,60 € après déduction de la reprise de l'ancien véhicule.

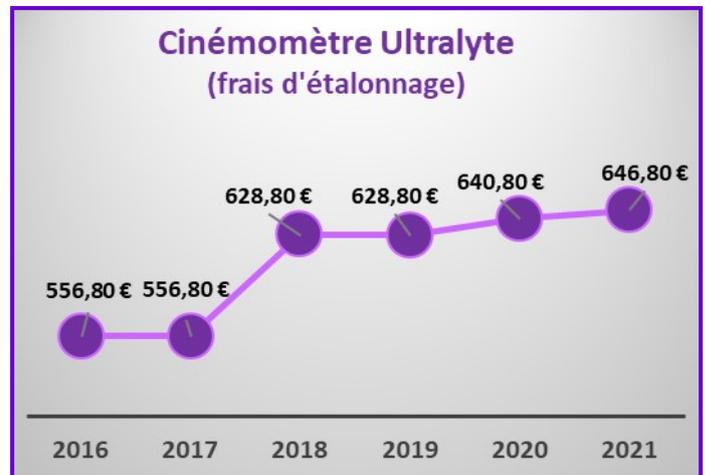
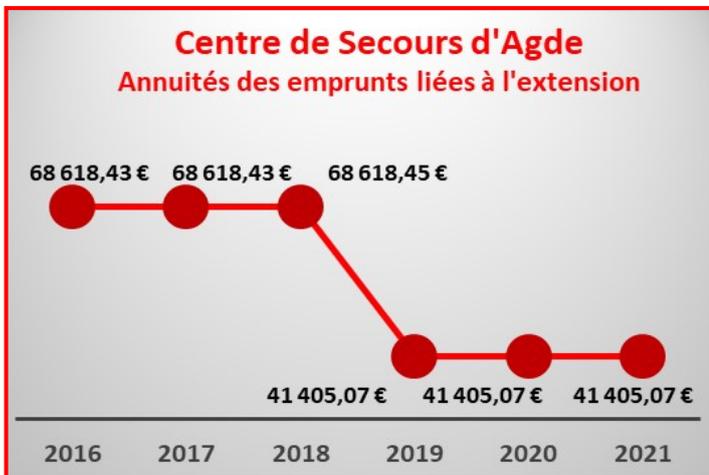
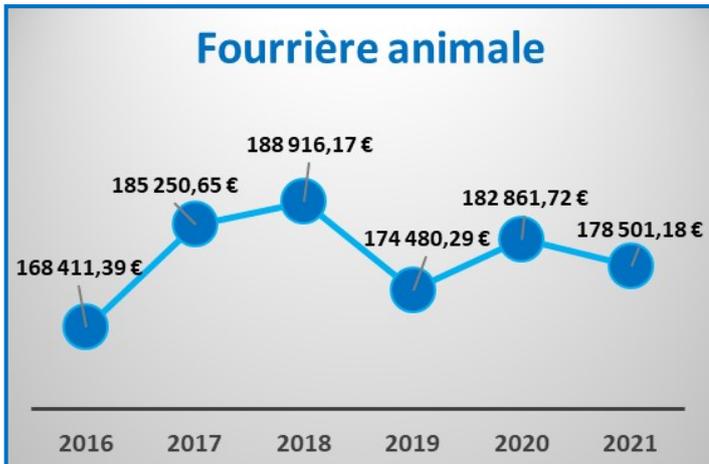
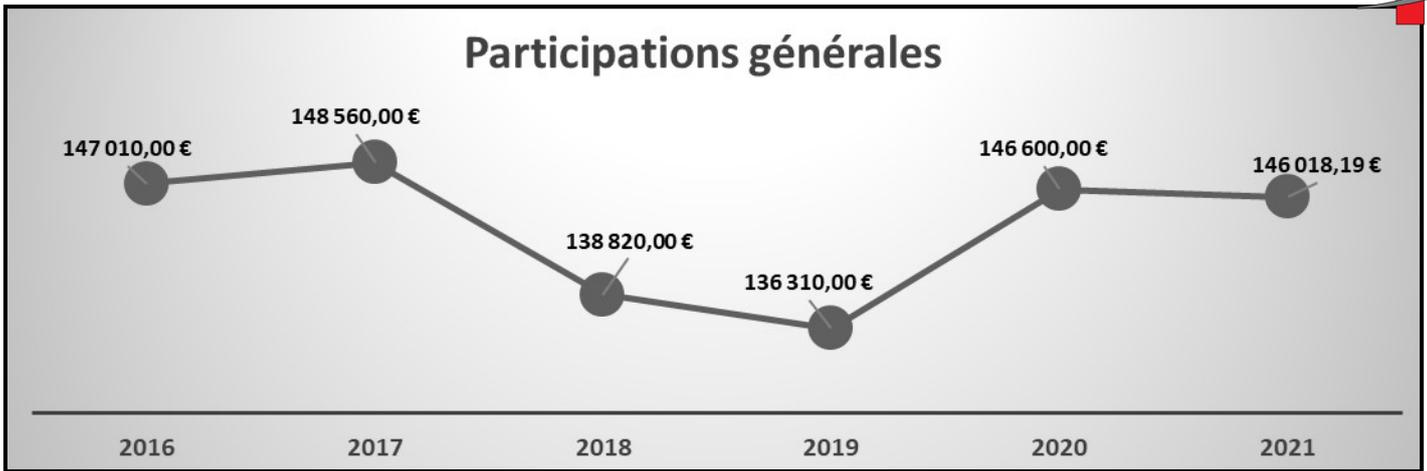
Intégration de la ville de Nizas pour la mutualisation du premier cinémomètre : par délibération en date du 29 septembre 2021, la ville de Nizas a émis le souhait d'intégrer cette mutualisation, les délégués des communes intéressées ont validé cette demande, à compter du 1^{er} janvier 2022, sous réserve que la participation au fonctionnement soit imputé sur la base de la population Insee de Nizas, à compter de sa date d'entrée.

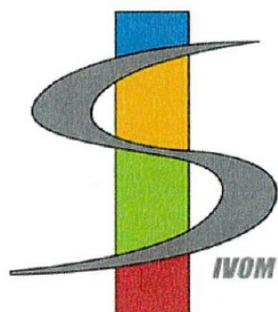
LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - Les participations des communes

COMMUNES	Participation générale	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours des pompiers d'Agde	Participation cinémomètre (étalonnage Ultralyte)	TOTAL PAR COMMUNES
AGDE	57 033,18 €	63 255,29 €	25 058,65 €	31 343,64 €		176 690,76 €
AUMES	586,29 €	1 096,60 €				1 682,89 €
BESSAN	8 327,87 €	11 299,01 €	2 222,21 €		113,01 €	21 962,10 €
CASTELNAU DE GUERS	1 911,80 €	2 635,92 €	609,85 €			5 157,57 €
CAUX	3 240,02 €	5 635,26 €			56,43 €	8 931,71 €
CAZOULS D'HÉRAULT	641,03 €	911,28 €	186,15 €			1 738,46 €
FLORENSAC	8 221,72 €	11 156,03 €	2 193,45 €		111,61 €	21 682,81 €
LÉZIGNAN LA CÈBE	2 531,49 €	3 447,82 €	653,83 €		34,49 €	6 667,63 €
MARSEILLAN	6 104,18 €		5 646,13 €	5 589,68 €		17 339,99 €
MONTAGNAC	6 989,56 €	9 543,02 €	1 820,56 €		95,51 €	18 448,65 €
NÉZIGNAN LÉVÊQUE	2 317,76 €	4 031,59 €			40,35 €	6 389,70 €
NIZAS	800,04 €	1 496,28 €				2 296,32 €
PAULHAN	6 126,35 €	8 766,82 €	1 885,23 €			16 778,40 €
PÉZENAS	12 764,60 €	18 304,64 €	3 603,00 €			34 672,24 €
PINET	2 782,81 €	4 026,85 €	767,79 €			7 577,45 €
POMÉROLS	3 509,97 €	4 960,83 €	1 038,55 €			9 509,35 €
PORTIRAGNES	5 917,60 €	6 908,74 €	2 354,31 €		69,18 €	15 249,83 €
SAINT THIBÉRY	4 163,16 €	6 046,31 €	1 130,85 €			11 340,32 €
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	765,23 €	1 430,79 €				2 196,02 €
TOURBES	794,35 €		752,98 €			1 547,33 €
USCLAS D'HÉRAULT	500,42 €	936,07 €				1 436,49 €
VIAS	9 988,78 €	12 612,03 €	3 317,45 €	4 471,75 €	126,22 €	30 516,23 €
Total par secteur	146 018,19 €	178 501,18 €	53 240,97 €	41 405,07 €	646,80 €	419 812,25 €

Pour rappel, le Sivom du canton d'Agde est un syndicat intercommunal sans fiscalité propre, c'est-à-dire qu'il ne prélève pas l'impôt auprès des contribuables. Il fonctionne et assure ses services avec les participations réglées par les communes, en fonction des compétences déléguées, au fil du temps, au syndicat. En 2021, le montant des participations globales des communes a été légèrement inférieur à l'année 2020 et dans la moyenne des dernières années. Il s'avère que cela a été suffisant pour le bon fonctionnement du service de la fourrière animale (avec un excédent de 6 625,54 euros), insuffisant pour la brigade d'enlèvement des tags (avec un déficit de 3 546,26 euros) et pour l'administration générale (avec un déficit de 4 621,46 euros). Toutefois, les différentiels sont faibles vu le nombre de communes partenaires, ce qui ne devrait pas conduire à des augmentations significatives des participations pour l'exercice 2022.

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - L'évolution des participations de 2016 à 2021





SIVOM du canton d'Agde

République française- Département de l'Hérault

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION n° 2022/06

du neuf mars deux mille vingt-deux, 18h30

OBJET : compte administratif 2021

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 22

Nombre de procurations : 2

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES : Contre 0 Pour 24

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme Christine PRADEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme Véronique SALGAS, Présidente du Sivom, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.113.871,45		85.620,18		1.199.491,63
Opérations de l'exercice	415.989,72	437.637,65	42.833,04	16.222,84	458.822,76	453.860,49
TOTAUX	415.989,72	1.551.509,10	42.833,04	101.843,02	458.822,76	1.653.352,12
Résultat de clôture						1.194.529,36
Restes à réaliser						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						1.194.529,36

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations (24) : MM. et Mmes MARIN, ALBERTOS (avec procuration pour M. FREY), ROUVIER, ARAGON, GASC, ALLARD, BOLINCHES, MAFFRE, JOBERT, TUYA, DORADO, GUIRAO, AUDOUI, TOKOTO, MARTINEZ, MATEO, SEMPERE, FAURE, OLIVE, CARON, PRADEL (avec procuration pour M. ALEIX), DURAND.

Ainsi fait et délibéré à Bessan, les jour, mois et an susdits.



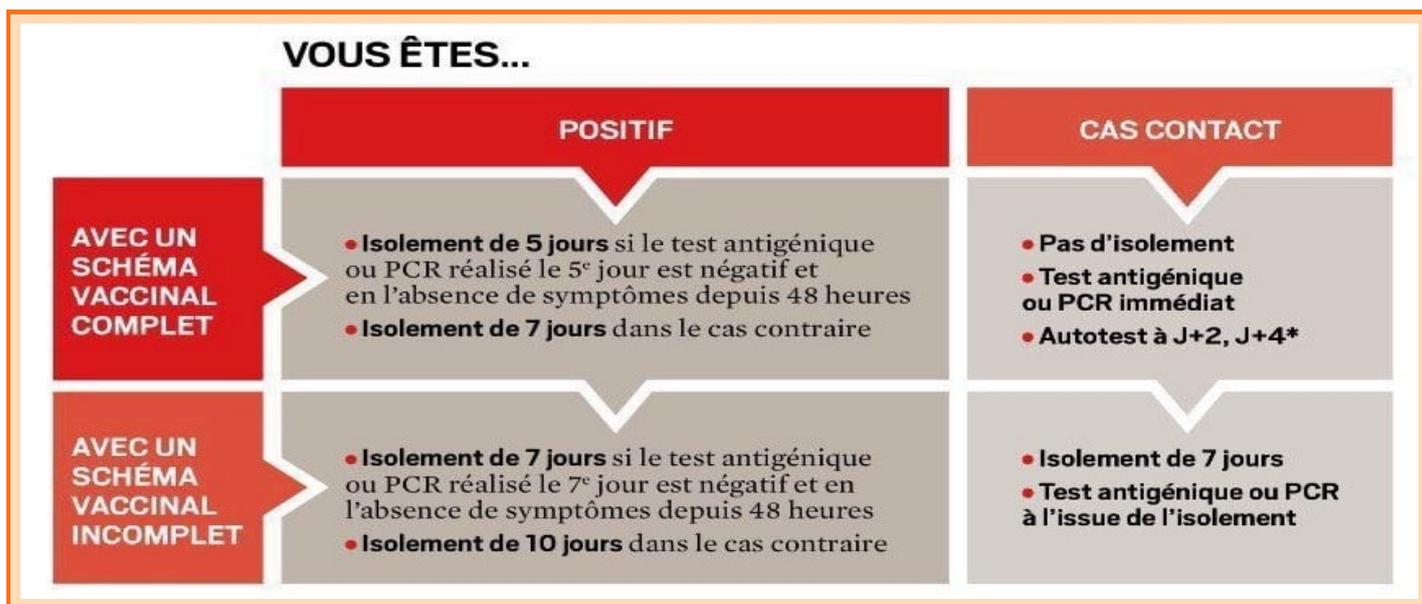
LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX - La covid 19 toujours présente



En 2021, les dispositifs de protection concernant la crise sanitaire ont été reconduits (port du masque, fourniture de gel hydroalcoolique et gestes barrières).

Pourtant, malgré les efforts effectués par les agents, au quotidien, le Coronavirus s'est invité, en août, à la fourrière animale. L'isolement des agents impactés a obligé la direction du Sivom à déclarer le service en activité restreinte auprès des 20 communes adhérentes à la compétence. Toutes les tournées planifiées ont été suspendues ainsi que les sorties pour les interventions ponctuelles.

Les agents des communes et des différentes polices municipales ont été invités à déposer les animaux capturés, dans les cages extérieures de la fourrière. Ces derniers étaient ensuite pris en charge par l'agent de permanence sur le site, puis transférés au chenil. L'activité du service a repris un rythme normal dès le mois de septembre.



- Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)

Le 25 mai 2018 détermine la date d'instauration du règlement européen sur la protection des données (RGPD). Sa mise en application a pour but d'harmoniser au niveau européen des obligations qui concernent les organismes dans toutes leurs activités. Désormais, le traitement de données personnelles est devenu une composante fondamentale. Le Sivom a également dû prendre des dispositions pour que ce règlement soit appliqué dans la gestion des ressources humaines, dans ses relations avec les intervenants, les fournisseurs, les usagers, etc.

En France, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est l'autorité chargée de veiller à la protection des données personnelles. Elle poursuit quatre principales missions : Informer et protéger les droits, accompagner la conformité et conseiller, anticiper et innover, contrôler et sanctionner. Pour protéger la sécurité du traitement, cet organisme préconise d'appliquer les 10 conseils, suivants :

- 1- Adopter une politique de **mot de passe** rigoureuse
- 2- Concevoir une procédure de création et de suppression de **comptes utilisateurs**
- 3- Sécuriser les **postes** de travail
- 4- Identifier précisément qui peut avoir **accès aux fichiers**
- 5- Veiller à la confidentialité des données vis-à-vis des **prestataires**
- 6- Sécuriser le **réseau local**
- 7- Sécuriser l'**accès physique** aux locaux
- 8- Anticiper le risque de **perte** ou de **divulcation** des données
- 9- Anticiper et formaliser une **politique de sécurité** du système d'information
- 10- **Sensibiliser** les utilisateurs aux risques informatiques et au RGPD



SIVOM

DU CANTON D'AGDE



Hôtel de Ville
rue Alsace Lorraine
CS 20007
34306 AGDE CEDEX



04 67 94 61 45
ou 04 67 94 61 46



sivom@ville-agde.fr



www.sivom-agde.fr



Sivom Du Canton d'Agde